

VILLE DE RIMOGNE

	Révision du Plan Local d'Urbanisme
	Annexes au rapport de présentation environnemental

DOSSIER PROVISoire

CONCERTATION PUBLIQUE

ÉTUDES EN COURS

Cachet de la Mairie / Signature

M. Grégory TRUONG

Document de P.L.U. initial :
Approuvé le : 20.12.1985



Atelier d'Urbanisme et d'Environnement
28 avenue Philippoteaux - BP 10078
08203 SEDAN Cedex
Tél 03.24.27.87.87. Fax 03.24.29.15.22
E-mail: dumay@dumay.fr

Révisé le :		Modifié le :		Mis à jour le :	

SOMMAIRE

I/ PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE	2
II/FICHES DE RECOMMANDATIONS LIÉES À LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPE	3
III/ FICHES DE RECOMMANDATIONS LIÉES À LA PRISE EN COMPTE DE L'ALÉA SUR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES	5
IV/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : FICHES ET CARTOGRAPHIES ENVIRONNEMENTALES PROPRES AU TERRITOIRE DE RIMOgne	7

I/ PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE

Conformément à la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive, modifiée par les lois n° 2003-707 du 1er août 2003 et n° 2004-804 du 9 août 2004 et les décrets d'application qui en découlent, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) – service régional de l'archéologie – demande que lui soient communiqués pour instruction :

- pour les secteurs sur les sites et dans un périmètre de 100 mètres autour : tous les dossiers de demande d'autorisation de lotir, de permis de construire, de permis de démolir et des installations et travaux divers affectant le sous-sol sur 500 m² et plus
- pour les secteurs sensibles et dans un périmètre de 100 mètres autour : tous les dossiers de demande d'autorisation de lotir de permis de construire, de permis de démolir et des installations et travaux affectant le sous-sol, sur une surface de 2 000 m² et plus
- pour le reste du territoire de la commune, les dossiers de demande affectant le sous-sol sur une surface de 10 000 m² et plus.

Une redevance d'archéologie préventive, issue des lois susvisées, a été instituée, sous certaines conditions, pour tout projet de 1 000 m² et plus de surface hors œuvre nette sur des terrains de 3 000 m² ou plus.

Par ailleurs, la DRAC souhaite être saisie pour l'instruction préalable des dossiers concernant les projets soumis à études d'impact et/ou enquête publique (remembrements, routes, installations classées, etc.), afin que les interventions nécessaires puissent être effectuées en amont de ces travaux.

© Source : extrait du P.A.C. du Préfet des Ardennes daté du 29 juin 2015 - page 70

Les textes suivants en vigueur à ce jour, constituent le cadre législatif et réglementaire de protection du patrimoine archéologique :

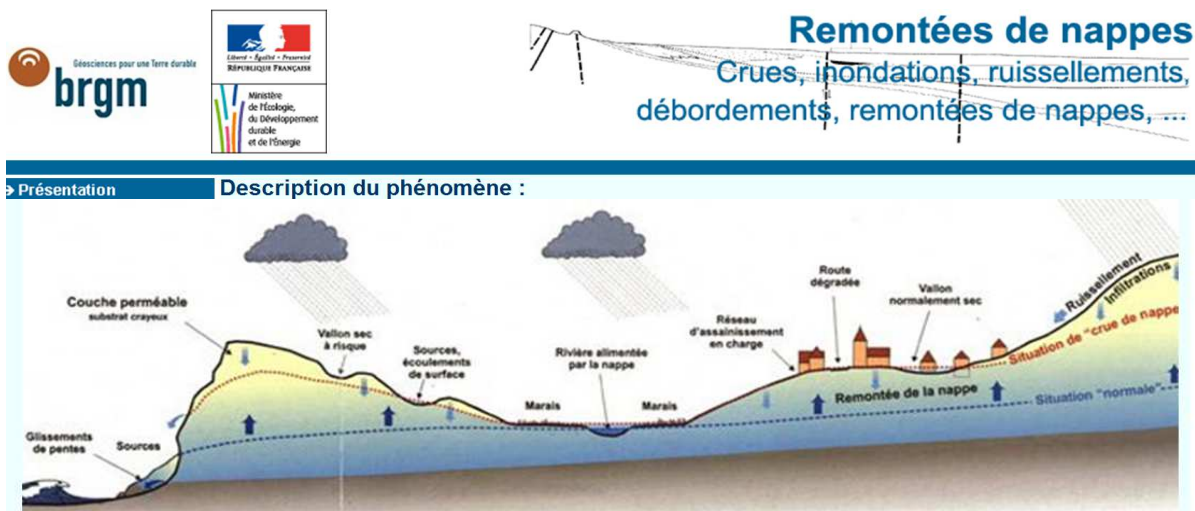
- Loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001, relative à l'archéologie préventive, modifiée par les lois n° 2003-707 du 1er août 2003 et n° 2004-804 du 9 août 2004 et les décrets d'application qui en découlent
- Loi du 27 septembre 1941 (validée et modifiée par l'ordonnance du 13 septembre 1945), particulièrement ses articles 1 (autorisation de fouilles) et 14 (découvertes fortuites)
- Loi du 15 juillet 1980 (articles 322.1 et 322.2 du nouveau Code pénal) relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance (dont destruction, détérioration de vestiges archéologiques ou d'un terrain contenant des vestiges archéologiques)
- Loi n° 89-900 du 18 décembre 1989, relative à l'utilisation des détecteurs de métaux et son décret d'application n° 91-787 du 19 août 1991
- Article R.111-4 du Code de l'urbanisme (permis de construire et prescriptions d'ordre archéologique).

© Source : extrait du P.A.C. du Préfet des Ardennes daté du 29 juin 2015 - page 70

S'ajoutent à cette liste :

- Le décret n°2004-490 du 3 juin 2004, modifié en dernier lieu par le décret 2008-484 du 22 mai 2008 (version consolidée le 25 mai 2008), qui définit les procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

II/FICHES DE RECOMMANDATIONS LIÉES À LA PRISE EN COMPTE DU RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPE



Origine du phénomène :

Les nappes phréatiques sont également dites « libres » car aucune couche imperméable ne les sépare du sol. Elles sont alimentées par la pluie, dont une partie s'infiltre dans le sol et rejoint la nappe.

Lorsque l'eau de pluie atteint le sol, une partie est évaporée.

Une seconde partie s'infiltre et est reprise plus ou moins vite par l'évaporation et par les plantes, une troisième s'infiltre plus profondément dans la nappe.

Après avoir traversé les terrains contenant à la fois de l'eau et de l'air -qui constituent la zone non saturée (en abrégé ZNS) - elle atteint la nappe où les vides de roche ne contiennent plus que de l'eau, et qui constitue la zone saturée. On dit que la pluie recharge la nappe.

C'est durant la période hivernale que la recharge survient car :

- les précipitations sont les plus importantes,
- la température y est faible, ainsi que l'évaporation,
- la végétation est peu active et ne prélève pratiquement pas d'eau dans le sol.

À l'inverse durant l'été la recharge est faible ou nulle. Ainsi on observe que le niveau des nappes s'élève rapidement en automne et en hiver, jusqu'au milieu du printemps. Il décroît ensuite en été pour atteindre son minimum au début de l'automne. On appelle « battement de la nappe » la variation de son niveau au cours de l'année.

Chaque année en automne, avant la reprise des pluies, la nappe atteint ainsi son niveau le plus bas de l'année : cette période s'appelle l'« **étiage** ». Lorsque plusieurs années humides se succèdent, le niveau d'étiage peut devenir de plus en plus haut chaque année, traduisant le fait que la recharge naturelle annuelle de la nappe par les pluies est supérieure à la moyenne, et plus importante que sa vidange annuelle vers les exutoires naturels de la nappe que sont les cours d'eau et les sources.

Si dans ce contexte, des éléments pluvieux exceptionnels surviennent, au niveau d'étiage inhabituellement élevé se superposent les conséquences d'une recharge exceptionnelle. Le niveau de la nappe peut alors atteindre la surface du sol. La zone non saturée est alors totalement envahie par l'eau lors de la montée du niveau de la nappe : **c'est l'inondation par remontée de nappe**.

On conçoit que, plus la zone non saturée est mince, plus l'apparition d'un tel phénomène est probable.

Conséquences à redouter :

Les dommages recensés sont liés soit à l'inondation elle-même, soit à la décrue de la nappe qui la suit. Les dégâts le plus souvent causés par ces remontées sont les suivants :

- **inondations de sous-sols, de garages semi-enterrés ou de caves.** Ce type de désordres peut se limiter à de faibles infiltrations et à quelques suintements, mais l'humidité en remontant dans les murs peut arriver à la longue à désagréger les mortiers, d'autant plus si le phénomène est fréquent.
- **fissuration d'immeubles.** Ce type de désordre a été remarqué en région parisienne, en particulier dans les immeubles qui comportent plusieurs niveaux de sous-sols ou de garages. Il faut noter qu'en région parisienne, nombre de sous-sols se trouvent inondés par un retour de la nappe à son niveau initial. En effet, en raison de la diminution d'une partie importante de l'activité industrielle à Paris -consommatrice d'eau- la nappe retrouve progressivement son niveau d'antan.
- **remontées de cuves enterrées ou semi-enterrées et de piscines.** Sous la poussée de l'eau, des cuves étanches peuvent être soulevées par la pression d'Archimède. C'est en particulier le cas de cuves contenant des fluides moins denses que l'eau (produits pétroliers de stations-essence ou de dépôts pétroliers), ou même de cuves à usage agricoles ou de piscines partiellement ou totalement vidées. (Pour les piscines la meilleure mesure sera de les maintenir totalement remplies).
- **dommages aux réseaux routier et aux chemins de fer.** Par phénomène de sous-pression consécutive à l'envahissement de l'eau dans le sol, les couches de granulats utilisées dans la fabrication des routes et le ballast des voies ferrées se trouvent désorganisées. Des tassements différentiels mènent à des désordres importants.
- **remontées de canalisations enterrées** qui contiennent ordinairement une partie importante de vides : par exemple les canalisations d'égouts, d'eaux usées, de drainage. Les canalisations d'eau en revanche ne subissent que peu de dommages parce qu'elles sont toujours pleines et en raison de la densité identique de l'eau qu'elles contiennent.
- **désordres aux ouvrages de génie civil après l'inondation.** Après que l'inondation ait cessé, il peut se produire des contraintes mécaniques dans le sol en relation avec les processus de ressuiement, qui déstabilisent un ouvrage. C'est le cas des argiles qui en séchant et en se rétractant provoquent des défauts de verticalité de piliers en béton enfoncés dans le sol (cas de serres illustré près de Reims).
- **pollutions.** Les désordres dus aux pollutions causées par des inondations sont communs à tous les types d'inondation. On citera la dispersion des déchets de décharge publique, le transport et la dispersion de produits dangereux soit dissous, soit entraîné par l'eau (produits pétroliers, peintures, vernis et solvants, produits phytosanitaires et engrais, produits de piscine (chlore en particulier), de déchets d'origine animale ou humaine (lisiers, fosses septiques).
- **effondrement de marnières, effondrement de souterrains ou d'anciens abris datant des dernières guerres.** Ces effets sont dus à une modification de l'équilibre des parois sous l'effet de l'eau, et en particulier probablement davantage à la décrue de l'inondation

Précautions à prendre par les pouvoirs publics dans les zones à priori sensibles :

Lorsque les conditions sont réunies pour que le phénomène se produise, celui-ci ne peut être évité. En revanche certaines précautions doivent être prises pour éviter les dégâts les plus importants :

- éviter la construction d'habitation dans les vallées sèches, ainsi que dans les dépressions des plateaux calcaires,
- **déconseiller la réalisation de sous-sol dans les secteurs sensibles**, ou réglementer leur conception (préconiser que le sous-sol soit non étanche, que le circuit électrique soit muni de coupe-circuit sur l'ensemble des phases d'alimentation, y réglementer l'installation des chaudières et des cuves de combustible, y réglementer le stockage des produits chimiques, des phytosanitaires et des produits potentiellement polluants...),
- ne pas prévoir d'aménagements de type collectifs (routes, voies ferrées, trams, édifices publics, etc...) dans ces secteurs,
- mettre en place un système de prévision du phénomène.
- Dans les zones sensibles à de tels phénomènes, un tel système doit être basé sur l'observation méthodique des niveaux de l'eau des nappes superficielles.

III/ FICHES DE RECOMMANDATIONS LIÉES À LA PRISE EN COMPTE DE L'ALÉA SUR LE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES

Les données ci-après sont extraites du site internet dédié à l'aléa retrait – gonflement des argiles développé par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (B.R.G.M.).

<http://www.argiles.fr>

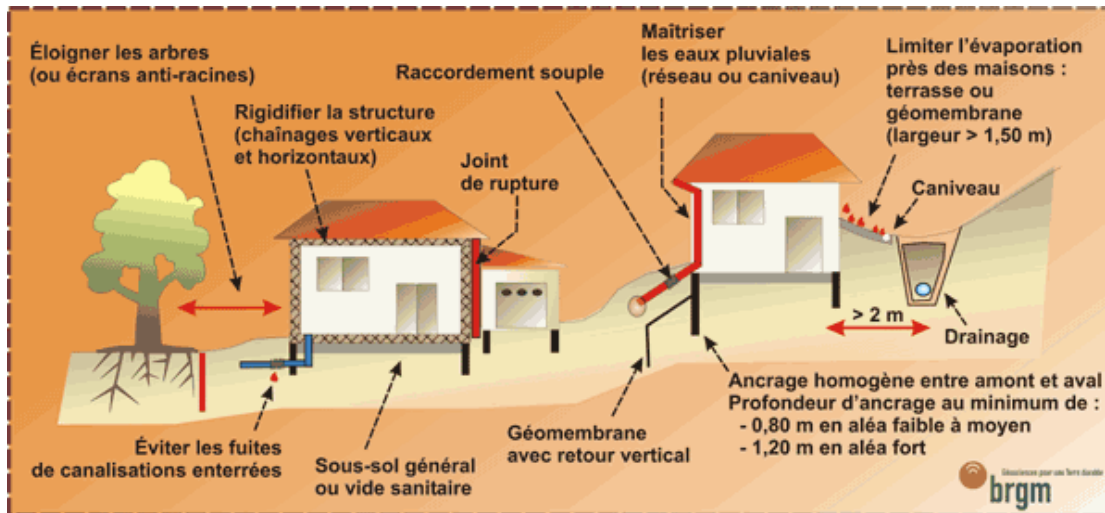
COMMENT IDENTIFIER UN SOL SENSIBLE AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?

Les **cartes départementales d'aléa retrait-gonflement** élaborées par le BRGM peuvent contribuer à attirer l'attention des maîtres d'ouvrage sur la question. Cependant, pour déterminer avec certitude la **nature du terrain** situé au droit de la parcelle et adapter au mieux les caractéristiques de la construction aux **contraintes géologiques locales**, une **étude géotechnique** menée par un bureau d'études techniques spécialisé constitue la mesure a priori la plus sûre.

L'élaboration du **cahier des charges détaillé** de l'étude de sol préalable à une construction sur terrain argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement reste du ressort du géotechnicien qui l'adaptera pour tenir compte des **spécificités du terrain de construction** (géologie, topographie, hydrogéologie, végétation, etc.) et de la nature du projet envisagé.

COMMENT CONSTRUIRE SUR UN SOL SENSIBLE AU RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES ?

Les **dispositions préventives** généralement prescrites pour construire sur un sol argileux sujet au phénomène de retrait-gonflement obéissent aux quelques **principes** suivants, sachant que leur mise en application peut se faire selon plusieurs techniques différentes dont le choix reste de la **responsabilité du constructeur**. Dans les communes dotées d'un **Plan de Prévention des Risques naturels** (PPR) qui prend en compte spécifiquement le phénomène de retrait-gonflement des argiles, les mesures à respecter dans chacune des zones réglementées sont celles qui sont définies par le règlement du PPR.



- o Les **fondations** sur semelle doivent être **suffisamment profondes** pour s'affranchir de la zone superficielle où le sol est sensible à l'évaporation. A titre indicatif, on considère que cette profondeur d'ancrage, qui doit être au moins égale à celle imposée par la mise hors gel, doit atteindre **au minimum 0,80 m en zone d'aléa faible à moyen et 1,20 m en zone d'aléa fort**. Une construction sur **vide sanitaire** ou avec **sous-sol généralisé** est préférable à un simple dallage sur terre-plein. Un radier généralisé, conçu et réalisé dans les règles de l'art, peut aussi constituer une bonne alternative à un approfondissement des fondations.
- o Les fondations doivent être **ancrées** de manière **homogène** sur tout le pourtour du bâtiment (ceci vaut notamment pour les terrains en pente (où l'ancrage aval doit être au moins aussi important que l'ancrage amont) ou à sous-sol hétérogène. En particulier, les sous-sols partiels qui induisent des hétérogénéités d'ancrage sont à éviter à tout prix.
- o La **structure** du bâtiment doit être suffisamment **rigide** pour résister à des mouvements différentiels, d'où l'importance des **chaînages horizontaux** (haut et bas) et **verticaux**.
- o Deux éléments de construction accolés, fondés de manière différente ou exerçant des charges variables, doivent être désolidarisés et munis de **joints de rupture** sur toute leur hauteur pour permettre des mouvements différentiels.
- o Tout élément de nature à provoquer des **variations saisonnières d'humidité** du terrain (arbre, drain, pompage ou au contraire infiltration localisée d'eaux pluviales ou d'eaux usées) doit être **le plus éloigné possible** de la construction. On considère en particulier que l'**influence d'un arbre** s'étend jusqu'à une **distance égale à au moins sa hauteur à maturité**.
- o Sous la construction, le sol est à l'équilibre hydrique alors que tout autour il est soumis à évaporation saisonnière, ce qui tend à induire des différences de teneur en eau au droit des fondations. Pour l'éviter, il convient d'entourer la construction d'un dispositif, le plus large possible, sous forme de **trottoir périphérique** ou de **géomembrane enterrée**, qui protège sa périphérie immédiate de l'évaporation.
- o En cas de **source de chaleur** en sous-sol (chaudière notamment), les **échanges thermiques** à travers les parois doivent être **limités** par une isolation adaptée pour éviter d'aggraver la dessiccation du terrain en périphérie. Il peut être préférable de positionner de cette source de chaleur le long des murs intérieurs.
- o Les canalisations enterrées d'eau doivent pouvoir subir des mouvements différentiels sans risque de rompre, ce qui suppose notamment des raccords souples au niveau des points durs.

IV/ PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : FICHES ET CARTOGRAPHIES ENVIRONNEMENTALES PROPRES AU TERRITOIRE DE RIMOgne

La commune de Rimogne abrite les zones suivantes :

INSEE	Commune	Type de Zone	N° zone	Nom zone	Fiche 1	Fiche 2	Carte
08365	RIMOgne	N2000-ZPS	FR2112013	Plateau ardennais			
		PNR	PNR_FR8000048	Parc Naturel Régional des Ardennes			
		ZICO	CA01	Plateau ardennais			
		ZNIEFF1	210020123	Prairies et bois de la vallée de la Sormonne entre Laval-Morency et Sormonne			
		ZNIEFF1	210020038	Vallons dans la Forêt Domaniale des Potées et le Bois d'Harcy à Rimogne et Maubert-Fontaine			

© Source : site internet de la DREAL Champagne – Ardenne

Les fiches et cartographies jointes ci-après émanent du site internet de la D.R.E.A.L. Champagne-Ardenne (dans leur version complète mise en ligne en novembre 2016).

GLOSSAIRE

D.R.E.A.L. :

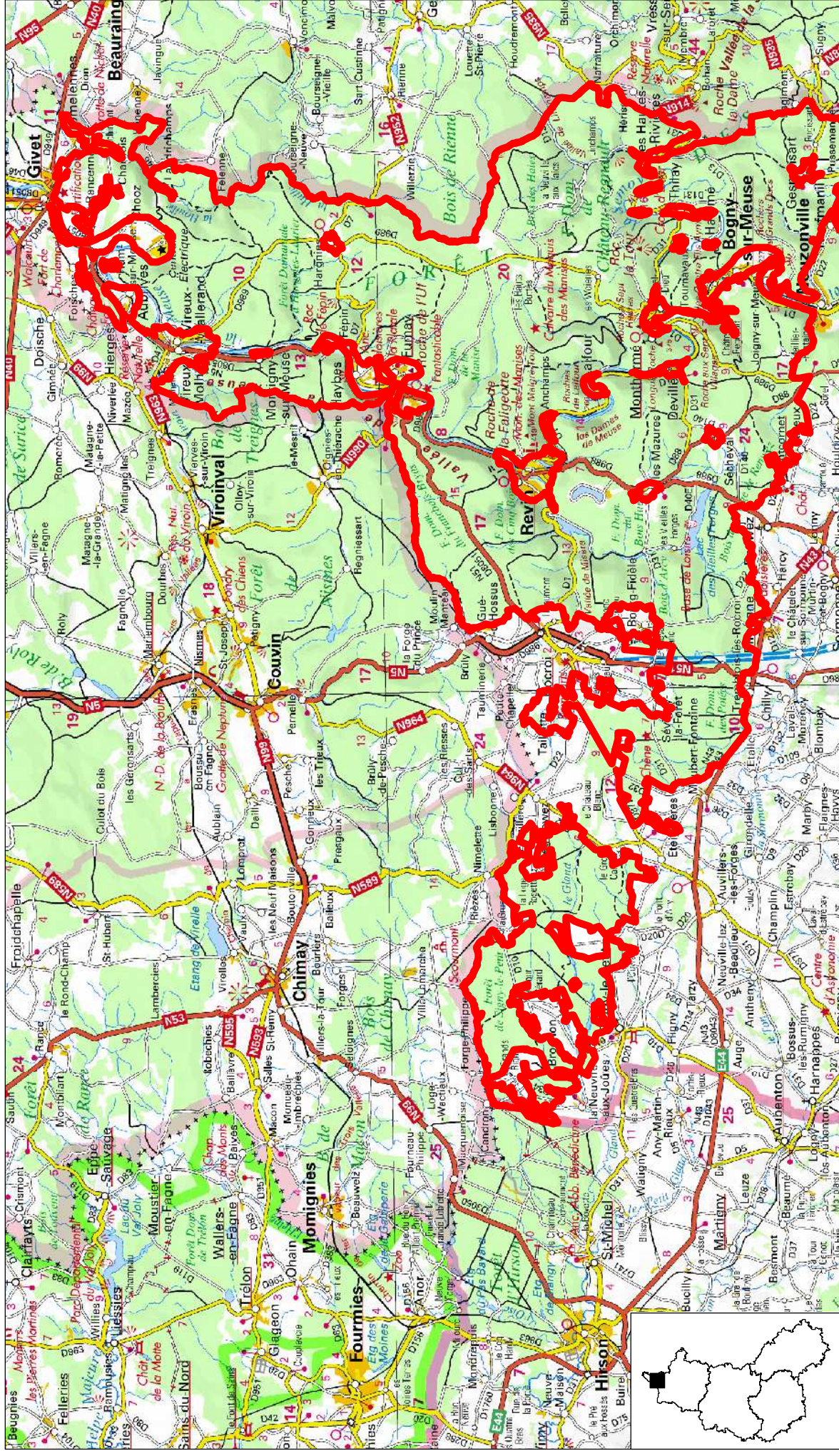
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Z.I.C.O. : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Z.N.I.E.F.F. : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Z.P.S. : Zone de Protection Spéciale

PLATEAU ARDENNAIS



Surface (ha) : 75665

Echelle : 1 cm pour 2,5 km

Planche 1 sur 2

Fond ©IGN - Scan Régional®

DREAL Champagne-Ardenne

Janvier 2012



NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

FR2112013 - Plateau ardennais

1. IDENTIFICATION DU SITE	1
2. LOCALISATION DU SITE	2
3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES	5
4. DESCRIPTION DU SITE	11
5. STATUT DE PROTECTION DU SITE	12
6. GESTION DU SITE	13

1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type A (ZPS)	1.2 Code du site FR2112013	1.3 Appellation du site Plateau ardennais
1.4 Date de compilation 31/01/2006	1.5 Date d'actualisation 30/04/2006	

1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Champagne-Ardenne	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
www.developpement-durable.gouv.fr	www.champagne-ardenne.developpement-durable.gouv.fr	www.mnhn.fr www.spn.mnhn.fr
en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr		natura2000@mnhn.fr

1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

ZPS : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 25/04/2006



Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZPS : http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000000634966

2. LOCALISATION DU SITE

2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

Longitude : 4,8675°

Latitude : 49,88444°

2.2 Superficie totale

75665 ha

2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
21	Champagne-Ardenne

2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
08	Ardennes	100 %

2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
08011	ANCHAMPS
08022	ARREUX
08028	AUBRIVES
08081	BOGNY-SUR-MEUSE
08072	BOSSEVAL-ET-BRIANCOURT
08078	BOURG-FIDELE
08087	BROGNON
08101	CHAPELLE (LA)
08106	CHARNOIS
08110	CHATELET-SUR-SORMONNE (LE)
08121	CHILLY
08122	CHOOZ
08137	DAMOUZY
08138	DEUX-VILLES (LES)
08139	DEVILLE
08142	DONCHERY
08153	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS



08155	ETALLE
08156	ETEIGNIERES
08166	FEPIN
08170	FLEIGNEUX
08175	FOISCHES
08179	FRANCHEVAL
08183	FROMELENNES
08185	FUMAY
08187	GERNELLE
08188	GESPUNSART
08190	GIVET
08191	GIVONNE
08199	GRANDVILLE (LA)
08202	GUE-D'HOSSUS
08207	HAM-SUR-MEUSE
08212	HARCY
08214	HARGNIES
08217	HAULME
08218	HAUTES-RIVIERES (LES)
08222	HAYBES
08226	HIERGES
08232	ILLY
08235	ISSANCOURT-ET-RUMEL
08237	JOIGNY-SUR-MEUSE
08242	LAIFOUR
08247	LANDRICHAMPS
08281	MATTON-ET-CLEMENCY
08282	MAUBERT-FONTAINE
08284	MAZURES (LES)
08289	MESSINCOURT
08291	MOGUES
08297	MONTCORNET
08302	MONTHERME
08304	MONTIGNY-SUR-MEUSE
08316	NEUFMANIL



08318	NEUVILLE-AUX-JOUTES (LA)
08319	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU
08328	NOUZONVILLE
08342	POURU-AUX-BOIS
08347	PUILLY-ET-CHARBEAUX
08349	PURE
08353	RANCENNES
08355	REGNIOWEZ
08361	RENWEZ
08363	REVIN
08365	RIMOGNE
08367	ROCROI
08391	SAINT-MENGES
08408	SECHEVAL
08417	SEVIGNY-LA-FORET
08420	SIGNY-LE-PETIT
08436	TAILLETTE
08448	THILAY
08456	TOURNAVAUX
08459	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN
08460	TREMBLOIS-LES-ROCROI
08475	VILLERS-CERNAY
08486	VIREUX-MOLHAIN
08487	VIREUX-WALLERAND
08491	VRIGNE-AUX-BOIS
08501	WILLIERS

2.7 Région(s) biogéographique(s)

Continentale (100%)



3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représent -activité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = $100 \geq p > 15 \%$; B = $15 \geq p > 2 \%$; C = $2 \geq p > 0 \%$.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site						Évaluation du site			
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
B	A338	Lanius collurio	r	15	30	p	P		D			
B	A338	Lanius collurio	c			i	P		D			
B	A409	Tetrao tetrix tetrix	p	1	3	i	P		D			
B	A604	Larus michahellis	w			i	P		D			
B	A604	Larus michahellis	c			i	P		D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis	w			i	P		D			
B	A004	Tachybaptus ruficollis	r			i	P		D			
B	A005	Podiceps cristatus	w	40	80	i	P		D			
B	A005	Podiceps cristatus	r			i	P		D			



B	A005	Podiceps cristatus	c			i	P		D			
B	A017	Phalacrocorax carbo	w	50	200	i	P		D			
B	A017	Phalacrocorax carbo	c			i	P		D			
B	A027	Egretta alba	c			i	P		D			
B	A028	Ardea cinerea	w			i	P		D			
B	A028	Ardea cinerea	r	2	5	p	P		D			
B	A028	Ardea cinerea	c			i	P		D			
B	A030	Ciconia nigra	r	3	6	p	P		B	B	C	B
B	A030	Ciconia nigra	c			i	P		B	B	C	B
B	A031	Ciconia ciconia	c			i	P		D			
B	A036	Cygnus olor	w	5	15	i	P		D			
B	A036	Cygnus olor	r			i	P		D			
B	A048	Tadorna tadorna	c			i	P		D			
B	A050	Anas penelope	c			i	P		D			
B	A051	Anas strepera	c			i	P		D			
B	A052	Anas crecca	c			i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	w	50	150	i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	r			i	P		D			
B	A053	Anas platyrhynchos	c			i	P		D			
B	A054	Anas acuta	c			i	P		D			
B	A055	Anas querquedula	c			i	P		D			
B	A056	Anas clypeata	c			i	P		D			
B	A059	Aythya ferina	w	1	5	i	P		D			



B	A059	Aythya ferina	c			i	P		D			
B	A061	Aythya fuligula	w	1	3	i	P		D			
B	A061	Aythya fuligula	c			i	P		D			
B	A063	Somateria mollissima	c			i	P		D			
B	A067	Bucephala clangula	w	1	5	i	P		D			
B	A067	Bucephala clangula	c			i	P		D			
B	A070	Mergus merganser	w	10	60	i	P		D			
B	A070	Mergus merganser	c			i	P		D			
B	A072	Pernis apivorus	r	30	60	p	P		C	B	C	B
B	A072	Pernis apivorus	c			i	P		C	B	C	B
B	A073	Milvus migrans	r			i	P		D			
B	A073	Milvus migrans	c			i	P		D			
B	A074	Milvus milvus	c			i	P		D			
B	A081	Circus aeruginosus	c			i	P		D			
B	A094	Pandion haliaetus	c			i	P		D			
B	A103	Falco peregrinus	w			i	P		C	A	C	B
B	A103	Falco peregrinus	r	3	7	p	P		C	A	C	B
B	A103	Falco peregrinus	c			i	P		C	A	C	B
B	A104	Bonasa bonasia	p	40	80	p	P		C	C	C	C
B	A118	Rallus aquaticus	r			i	P		D			
B	A123	Gallinula chloropus	r			i	P		D			
B	A125	Fulica atra	w			i	P		D			
B	A125	Fulica atra	r			i	P		D			



B	A125	Fulica atra	c			i	P		D			
B	A127	Grus grus	c			i	P		D			
B	A142	Vanellus vanellus	w			i	P		D			
B	A142	Vanellus vanellus	c			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola	w			i	P		D			
B	A155	Scolopax rusticola	r			i	P		D			
B	A164	Tringa nebularia	c			i	P		D			
B	A165	Tringa ochropus	c			i	P		D			
B	A168	Actitis hypoleucos	c			i	P		D			
B	A179	Larus ridibundus	w	20	150	i	P		D			
B	A179	Larus ridibundus	c			i	P		D			
B	A182	Larus canus	c			i	P		D			
B	A184	Larus argentatus	w			i	P		D			
B	A184	Larus argentatus	c			i	P		D			
B	A215	Bubo bubo	p	2	4	p	P		C	A	C	B
B	A222	Asio flammeus	r	0	3	p	P		D			
B	A223	Aegolius funereus	p	2	5	p	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	r	50	80	p	P		D			
B	A224	Caprimulgus europaeus	c			i	P		D			
B	A229	Alcedo atthis	p	50	50	p	P		C	B	C	B
B	A234	Picus canus	p	5	10	p	P		D			
B	A236	Dryocopus martius	p	50	100	p	P		C	B	C	B
B	A238	Dendrocopos medius	p			i	P		C	C	C	C



B	A246	Lullula arborea	r			i	P		D			
B	A246	Lullula arborea	c			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 $\geq$ p > 15 % ; B = 15 $\geq$ p > 2 % ; C = 2 $\geq$ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		Buteo buteo			i	P						
B		Falco tinnunculus			i	P						
B		Falco subbuteo			i	P						
B		Accipiter gentilis			i	P						
B		Accipiter nisus			i	P						
B		Jynx torquilla			i	P						
B		Riparia riparia			i	P						
B		Turdus torquatus			i	P						
B		Turdus pilaris			i	P						
B		Acrocephalus schoenobaenus			i	P						

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



4. DESCRIPTION DU SITE

4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	1 %
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	4 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	66 %
N17 : Forêts de résineux	20 %
N19 : Forêts mixtes	4 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

Autres caractéristiques du site

Vulnérabilité : Les espèces à affinité rupestre - Hibou grand-duc et Faucon pèlerin - sont réapparues sur le site respectivement en 1988 et 1994. Les populations, en très faibles effectifs se maintiennent en absence de dérangements des falaises occupées en période de nidification.

Les espèces forestières à affinité submontagnarde - Gélinoite des bois et Tétràs lyre - donne son originalité à la ZPS. La Gélinoite des bois reste étendue à l'ensemble du massif mais en faibles densités. Une meilleure localisation des populations couplée à des travaux ponctuels d'amélioration des habitats forestiers devrait permettre une stabilisation, voire une remontée des effectifs.

La population de Tétràs lyre, forte de 20 mâles chanteurs en 1982, est très réduite mais encore présente aujourd'hui. Quelques individus isolés sont observés tous les ans sur le plateau.

Le vieillissement des peuplements forestiers favorise les picidés et les espèces inféodées comme la chouette de Tengmalm.

La petite population de Cigogne noire trouve des conditions idéales dans le Plateau ardennais : forêts étendues, quiétudes, nombreuses zones humides pour son alimentation. Les nouveaux nids méritent d'être localisés avec précision, pour diminuer leur dérangement possible en période de nidification.

Pour le Tétràs lyre et la Cigogne noire, la régression des habitats par réduction de la diversité des milieux forestiers et humides est aussi à prendre en considération.

4.2 Qualité et importance

4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I



L	A10	Remembrement agricole		I
L	B	Sylviculture et opérations forestières		I
L	B02.04	Elimination des arbres morts ou dépérissants		I
L	D02.01	Lignes électriques et téléphoniques		I
L	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
L	J02.06	Captages des eaux de surface		I

Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
------------	-----------------------------	--------------------------------	------------------	-------------------------------

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%
Domaine de l'état	%
Domaine privé de l'état	%

4.5 Documentation

Lien(s) :

5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
31	Site inscrit selon la loi de 1930	1 %
32	Site classé selon la loi de 1930	1 %
36	Réserve naturelle nationale	0 %
38	Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique	0 %
21	Forêt domaniale	23 %
22	Forêt non domaniale bénéficiant du régime forestier	40 %

5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :



Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

5.3 Désignation du site

6. GESTION DU SITE

6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

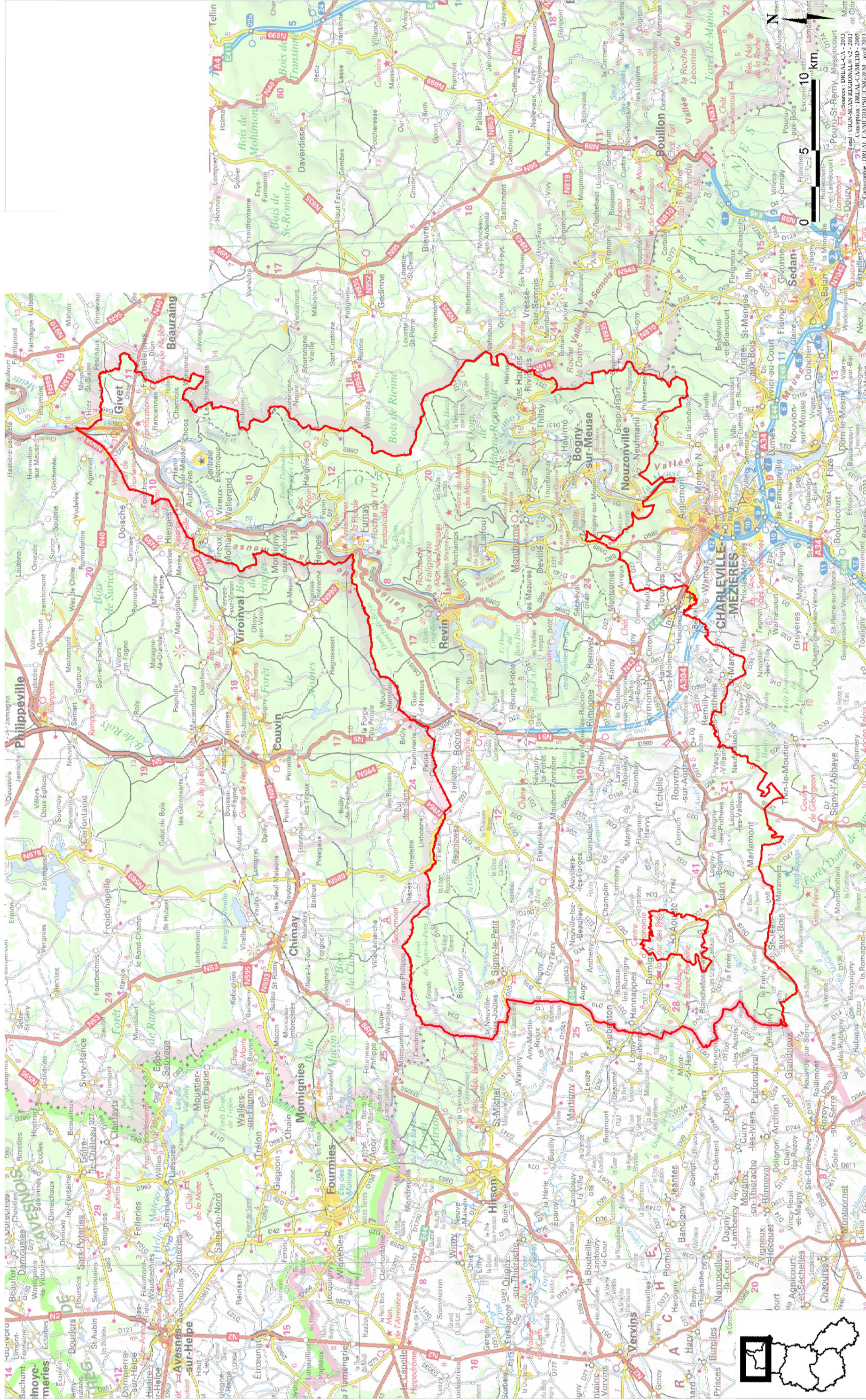
Courriel :

6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- ☐ Oui
- ☐ Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- ☒ Non

6.3 Mesures de conservation



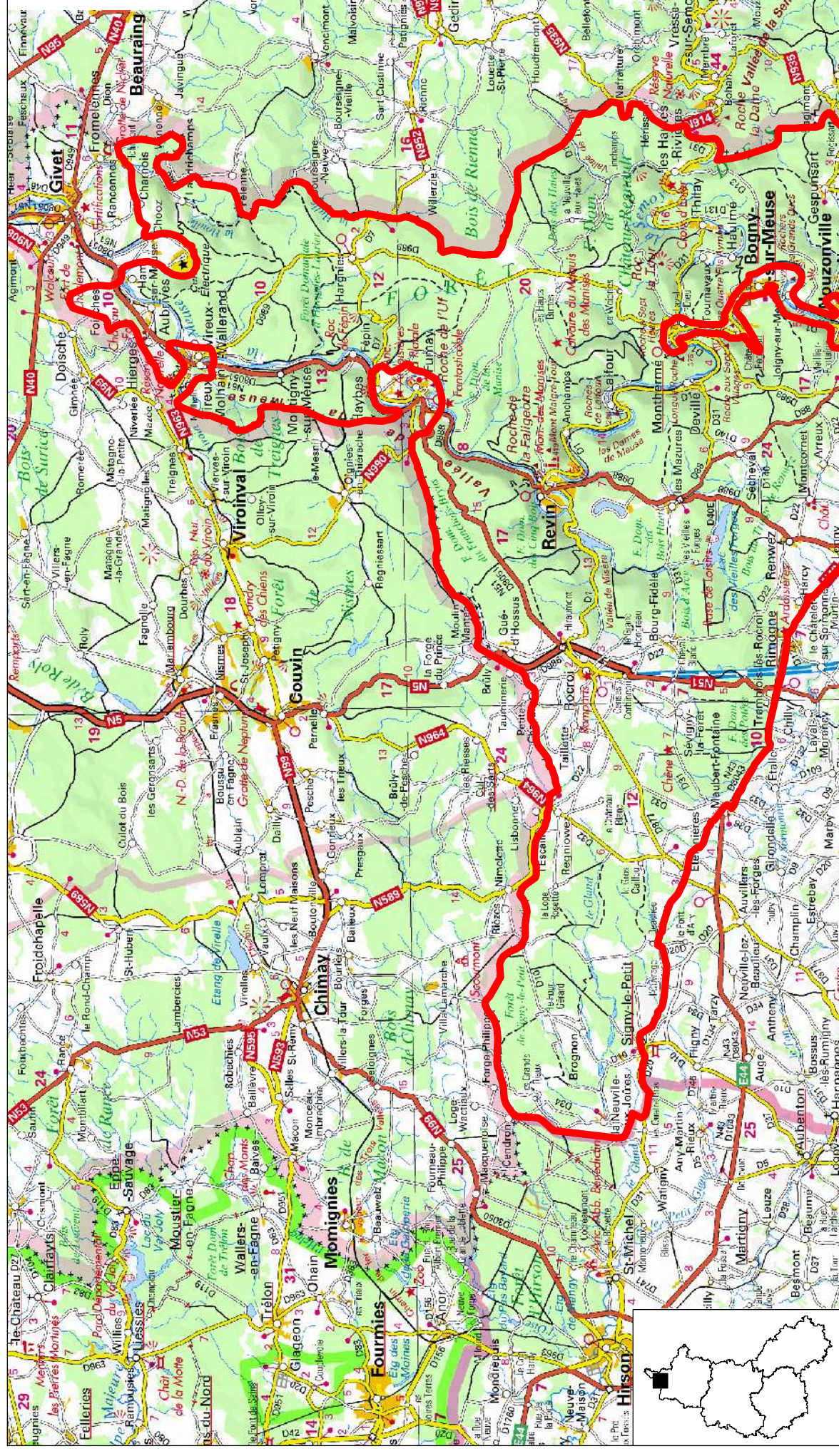
Surface (ha) : 116654.07 Échelle : 1 cm pour 2.5 km

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 30070 ; 2808E ; 2908O ; 2908E ; 2909O ; 3009O ; 3009E

DREAL Champagne-Ardenne - avril 2013

Données : décembre 2011



code SFF: 0200300

département(s): Ardennes

superficie: 94 800 ha

nom du rédacteur: Centre Ornithologique Champagne-Ardenne

date de rédaction de la fiche: Janvier 1991

communes concernée(s): seules les communes concernées par les secteurs les plus importants sont citées

- Regniowez (08355)
- Signy le Petit (08420)
- Taillette (08436)
- Maubert Fontaine (08282)
- Rimogne (08365)
- Harcy (08212)
- Les Mazures (08284)
- Charleville Mézières (08105)
- Revin (08363)
- Monthermé (08302)
- La Grandville (08199)
- Villers-Cernay (08475)
- Pouru aux Bois (08342)
- Gespunsart (08188)
- Neuville les Beaulieu (08319)
- Brognon (08087)
- Eteignières (08156)
- Sévigny la Forêt (08417)
- Bourg Fidèle (08078)
- Renwéz (08361)
- Sécheval (08408)
- Montcy Notre Dame (08298)
- Hargnies (08214)
- Thilay (08448)
- Gernelle (08187)
- Francheval (08179)
- Escombres et le Chesnoy (08153)

```
02    privé
04    collectivité(s) locale(s)
05    domaine de l'état
```

22 Lac, réservoir, étang, mares (eau douce)
24 Cours d'eau
31 Lande, jeune parcelle de reboisement
41 Forêt de feuillus (à plus de 75 %)
44 Forêt alluviale, ripisilve, bois marécageux
51 Tourbière bombée à sphaignes, lande tourbeuse

- 53 Marais, roselière, végétation ripicole
- 62 Falaises et parois rocheuses (non côtières)
- 65 Caverne, grotte
- 81 Prairies fortement amendées ou ensemencées
- 82 Cultures sans arbres
- 83 Vergers, bosquets, plantations de peupliers ou d'exotiques
- 84 Haie et bocage

STATUT DE PROTECTION:

- 03.2.00 Chasse et tir interdits (partiel)
 - 09.2.00 Réserve naturelle: 135 ha
Arrêté de protection de biotope : 135 ha
-

ACTIVITES HUMAINES:

- 01 Agriculture
 - 02 Sylviculture
 - 03 Elevage
 - 04 Pêche
 - 05 Chasse
 - 06 Navigation de plaisance
 - 07 Tourisme et autres loisirs
 - 08 Habitat: dispersé
 - 09 Habitat: agglomération
 - 11 Industries
 - 16 Mines et carrières
-

critères d'inclusion: E2, E6, E7

PRAIRIES ET BOIS DE LA VALLEE DE LA SORMONNE ENTRE LAVAL-MORENCY ET SORMONNE



Surface (ha) : 121.2

Echelle : 1 cm pour 0.35 km

Données Juillet 2005

Planche 1 sur 1

N° de carte IGN : 2909 E

DIREN Champagne-Ardenne - Juillet 2005

Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

PRAIRIES ET BOIS DE LA VALLEE DE LA SORMONNE ENTRE LAVAL-MORENCY ET SORMONNE

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000582

N° SPN : 210020123

Type de zone : 1

Année de description : 2001

Superficie : 121,00 (ha)

Type de procédure : Nouvelle zone

Année de mise à jour : 2002

Altitude : 163 - 225 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08110	CHATELET-SUR-SORMONNE (LE)
08249	LAVAL-MORENCY
08312	MURTIN-ET-BOGNY
08365	RIMOGNE
08429	SORMONNE

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

443	5	Aulnaies-frênaies médio-européennes
414	10	Forêts mélangées de ravins et de pentes
2412	5	Cours d'eau : zone à truite
373	1	Prairies humides oligotrophes

b) Autres milieux :

412	50	Chênaies-charmaies
371	2	Groupements à reine des prés et communautés associées
381	20	Pâturages mésophiles
531	0	Roselières
532	0	Formations à grandes laïches (magnocariçaies)
534	0	Petites roselières des eaux vives
535	5	Jonçaies des marais dégradés ou pâtures
224	0	Végétation aquatique flottante ou submergée
2212	2	Eaux dormantes mésotrophes
243	0	Bancs de sable des cours d'eau
83321	0	Peupleraies plantées

c) Périphérie :

38	Prairies mésophiles
82	Cultures
83321	Peupleraies plantées

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

54	Vallée
57	Vallon
70	Escarpeement, versant pentu
23	Rivière, fleuve
31	Etang

Commentaires :

N° rég. : 00000582 / N° SPN : 210020123

b) Activités humaines :

- 03 Elevage
- 02 Sylviculture
- 04 Pêche
- 05 Chasse
- 07 Tourisme et loisirs
- 12 Circulation routière ou autoroutière
- 90 Autres (préciser)

Commentaires : Autres = présence d'une Ligne Haute Tension.

c) Statuts de propriété :

- 01 Propriété privée (personne physique)
- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

Commentaires :

e) Autres inventaires :

☐

Directive habitats

☐

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 450 Pâturage
- 912 Eutrophisation
- 440 Traitements de fertilisation et pesticides
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 630 Pêche
- 620 Chasse

Commentaires : Projet de barrage pour réguler le débit de la Meuse.

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 41 Expansion naturelle des crues
- 51 Rôle naturel de protection contre l'érosion des sols

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	1	0	0	0	2	1	0	3	2	0	0	0	0
Nb. Espèces citées	5	0	0	0	11	17	0	96	2	0	0	0	0
Nb. Espèces protégées					2			1					
Nb. sp. rares ou menacées						1		2					

N° rég. : 00000582 / N° SPN : 210020123

Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : Les limites correspondent au lit majeur de la rivière et à une partie des coteaux surplombant la vallée de la Sormonne de la commune de Sormonne jusqu'à la D.935.

Commentaire général :

La vallée de la Sormonne et ses versants escarpés entre les communes de Laval-Morency à l'ouest et de Sormonne à l'est constitue une ZNIEFF de type I de plus de 120 hectares. Elle regroupe des boisements variés (65% de la superficie totale), des prairies pâturées, une rivière de plaine coulant sur des dalles schisteuses (mais qui traverse la dépression calcaire du Lias), plus localement des groupements marécageux et, à l'extrémité ouest de la ZNIEFF, une pièce d'eau issue du barrage de la rivière.

Les bois alluviaux, de type aulnaie-frênaie, sont constitués par l'aulne glutineux, le frêne, l'érable sycomore, le bouleau verruqueux, l'orme lisse (inscrit sur la liste rouge des végétaux de Champagne-Ardenne) et le peuplier noir. Dans le taillis se remarquent le groseillier rouge, la ronce bleue et le sureau noir. La strate herbacée est composée par l'ail des ours, la laîche des rives, la ficaire fausse renoncule, l'oseille sanguine, la stellaire des bois, la primevère élevée, la cardamine amère, le populage des marais, le compagnon rouge... On y observe la gagée jaune, très rare en plaine, protégée en France et inscrite sur la liste rouge régionale. Les forêts de pente ont une strate arborescente constituée par le frêne élevé, l'érable sycomore, le chêne pédonculé, l'érable champêtre, le merisier et le tilleul à petites feuilles. Dans la strate herbacée se remarquent le lierre, le sceau de Salomon multiflore, la mercuriale vivace, l'aspidium lobé, l'épiaire des bois, la parisetite. Certains bois (en bas de pente) sont dégradés par des plantations d'aulnes et de frênes.

Les prairies sont pâturées pour l'essentiel : La flore est largement dominée par les graminées (fétuque rouge, dactyle aggloméré, agrostis blanc...) qu'accompagnent la renouée bistorte (abondante), le plantain lancéolé, la renoncule âcre, la renoncule rampante, la vesce des haies, le colchique d'automne, l'angélique des prés, le persil sauvage, la luzule champêtre, la berce sphondyle, la marguerite, le grand boucage, le plantain à larges feuilles, etc.

Les milieux marécageux sont très localisés : ce sont essentiellement des cariçaies, roselières et filipenduaies à reine des prés, cirse maraîcher, baldingère, cirse des marais, salicaire, pétasite officinal...

La rivière, aux eaux claires et oxygénées abrite une faune piscicole variée : truite fario, vairon, perche, goujon, brochet, chevaine, brème, tanche, gardon... Malheureusement la pollution organique (provenant notamment des apports liés à l'élevage) tend à se développer.

Les insectes, très partiellement étudiés, comprennent un criquet inscrit sur la liste rouge régionale, le criquet ensablant. Il est accompagné par des espèces plus communes comme le criquet des clarières, le criquet duetiste et le criquet des pâtures. Les sauterelles sont représentées par le conocéphale bigarré, la decticelle bariolée, la decticelle cendrée et la grande sauterelle verte. Certains papillons (citron, petite tortue, paon-du-jour, Robert-le-diable, belle-dame, carte géographique, hespérie de la houlque, tristan et procris) fréquentent également le site.

La ZNIEFF est dans un bon état général, les principales menaces étant les plantations et l'intensification de l'élevage (avec apport d'engrais et eutrophisation de la rivière).

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210020102 PRAIRIES ET VALLEE DE LA CENSE A ETALLE ET CHILLY
- 210020038 BOIS, PRAIRIES ET ETANGS AU NORD DE RIMOGNE ET D'HARCY
- 210020124 PRAIRIES DE LA VALLEE DE LA SORMONNE ENTRE ETALLE ET LAVAL-MORENCY

210020077 BOIS DE L'ECAILLIERE ET PATURE DES MOINES À ETEIGNIERES
210020076 VALLONS DES RUISSEAUX DE SAULTRY, DE LA FERRIERE ET DU MARAIS A
MAUBERT-FONTAINE ET SEVIGNY-LA-FORET

Sources / Informateurs

COPPA G. & MISSET C. - 2001

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
<i>Gagea lutea</i>	443		B					
Dicotylédones								
Dicotylédones G-P								
<i>Helleborus viridis subsp. occidentalis</i>	414	L	B					
Dicotylédones Q-Z								
<i>Ulmus laevis</i>	443		A					



Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE



INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Prairies et bois de la vallée de la Sormonne entre Laval-Morency et Sormonne

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **Prairies et bois de la vallée de la Sormonne entre Laval-Morency et Sormonne**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

**Communes de Laval-Morency, le Chatelet-sur-Sormonne,
Murtin et Bogny, Sormonne et Rimogne**

Département des Ardennes

**Prairies et bois de la vallée de la Sormonne
entre Laval-Morency et Sormonne**

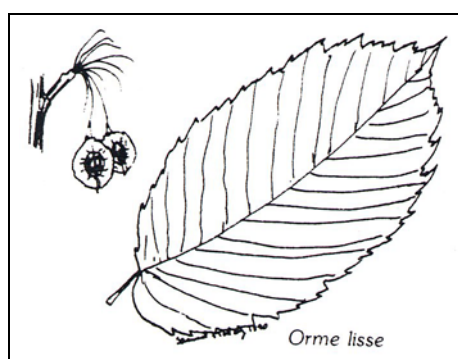
Znieff n° 210020123

Un site important pour les Ardennes

La vallée de la Sormonne et ses versants escarpés entre les communes de Laval-Morency à l'Ouest et de Sormonne à l'Est constitue une Znieff de plus de 120 hectares. Elle regroupe des boisements variés (aulnaies-frênaies alluviales à orme lisse, chênaies-charmaies, bois de pente à érables), des prairies pâturées, une rivière de plaine à truite, plus localement des groupements marécageux et, à l'extrémité Ouest de la Znieff, une pièce d'eau issue du barrage de la rivière.

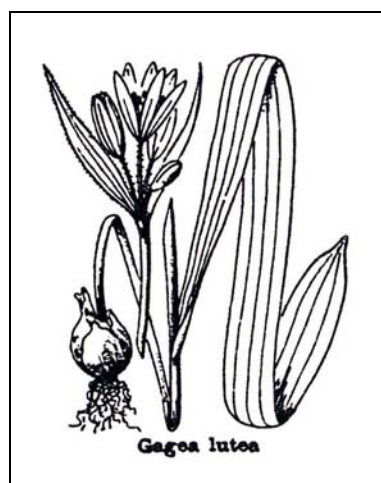
Les essences forestières sont l'aulne glutineux, le frêne, le chêne pédonculé, l'érable champêtre, l'érable sycomore, le tilleul à petites feuilles et le rare orme lisse.

L'orme lisse est, des trois ormes champardennais, le plus menacé, à la fois par l'épidémie de graphiose qui a décimé ces arbres et par son élimination progressive des forêts par les pratiques sylvicoles.



De nombreuses plantes, souvent submontagnardes, peu fréquentes dans le département, s'y rencontrent et surtout la gagée jaune, très rare en plaine et protégée en France.

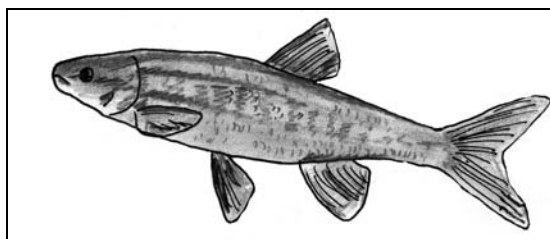
La **gagée jaune** est une petite liliacée dont les corolles jaune-vert s'épanouissent de mars à fin avril. Elle est propre aux chênaie-frênaies ou aulnaies-frênaies fraîches des fonds de vallées argileuses ou calcaires. Ces stations froides conviennent à cette espèce habituée aux montagnes. Très rare et protégée sur tout le territoire national.



Une faune intéressante

La rivière, aux eaux claires et oxygénées, abrite une faune piscicole variée : truite fario, vairon, perche, goujon, brochet, chevaïne... Les insectes comprennent un criquet rare, le criquet ensanglanté. Certains papillons fréquentent également le site.

Le **vairon** est un petit poisson au corps allongé, aux flancs argentés, au ventre blanc et au dos gris-vert avec des raies transversales foncées. Espèce d'accompagnement de la truite, il fréquente les ruisseaux et rivières aux eaux oxygénées et froides.



Une protection et une gestion possibles

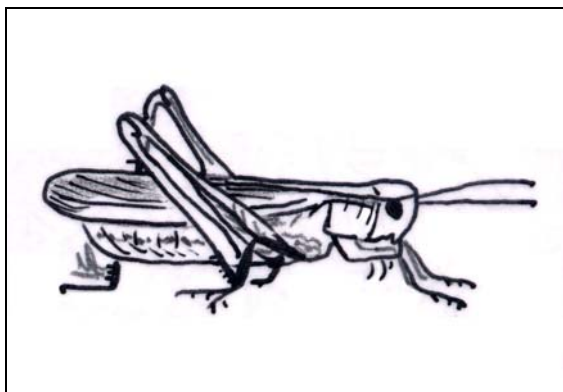
L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi, ici végétales (gagée jaune), pourrait permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le secteur concerné.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du secteur, il serait bon de limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, en l'occurrence la populiculture et l'intensification agricole.

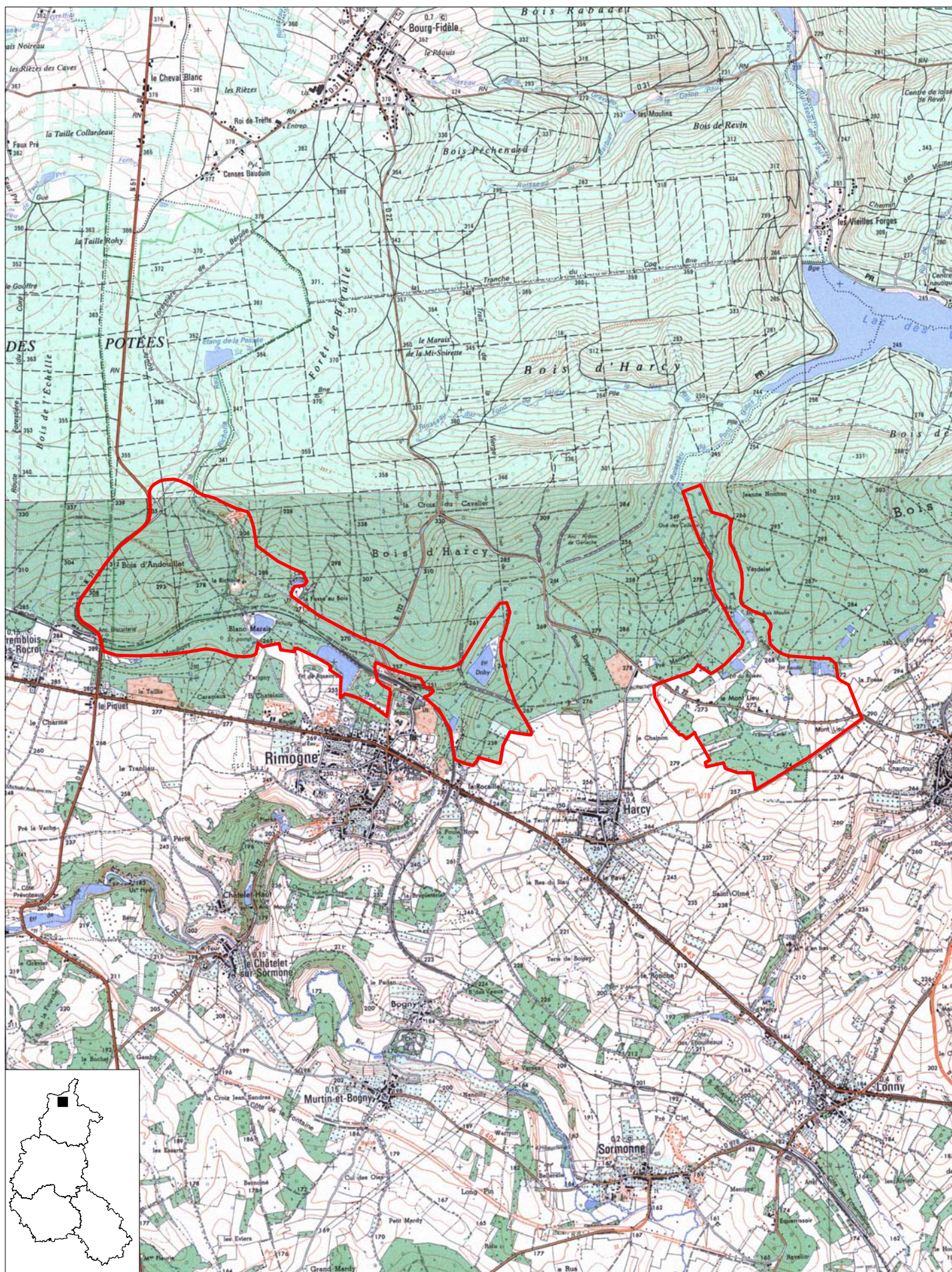
Un intérêt pour la commune

Le maintien dans votre commune d'une telle zone présente un intérêt scientifique et biologique avec la conservation d'un patrimoine irremplaçable. Il s'agit aussi d'un site aux remarquables qualités paysagères.

Le **criquet ensanglanté** est un criquet chanteur : la stridulation du mâle est produite par le frottement des tibias des pattes postérieures sur les extrémités des élytres (ailes antérieures dures). Leur chant, doux et caractéristique, est constitué de « déclics » émis à intervalles réguliers (également par les femelles en cas d'alerte). Sa couleur varie du vert au brun et la femelle est souvent tachée de rouge pourpré, d'où son nom de criquet ensanglanté. Les mâles volent très bien, alors que les femelles sont grandes et peu mobiles. Ce criquet fréquente exclusivement les milieux humides.



BOIS, PRAIRIES ET ETANGS AU NORD DE RIMOGNE ET D'HARCY



Surface (ha) : 396.4

Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.4 km

N° de carte IGN : 2909 E, 2908 E

DIREN Champagne-Ardenne

Novembre 2002



Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

Région : CHAMPAGNE-ARDENNE

BOIS, PRAIRIES ET ETANGS AU NORD DE RIMOGNE ET D'HARCY

Direction Régionale de l'Environnement
CHAMPAGNE-ARDENNE

N° rég. : 00000522

N° SPN : 210020038

Type de zone : 1

Année de description : 2000

Superficie : 396,00 (ha)

Type de procédure : Correction complémentaire

Année de mise à jour : 2000

Altitude : 250 - 365 (m)

DIFFUSION PUBLIQUE - ZNIEFF évaluée par le SPN-MNHN le 16/06/2005

Rédacteurs : MORGAN, G.R.E.F.F.E.

Liste de communes :

08212	HARCY	08110	LE-CHATELET-SUR-SORMONNE	08361	RENVEZ
08365	RIMOGNE	08417	SEVIGNY-LA-FORET	08460	TREMBLOIS-LES-ROCROI

Typologie des milieux :

a) Milieux déterminants :

449	5	Bois marécageux à aulne, saule et piment royal
544	0	Bas-marais acides
2231	0	Formations amphibies vivaces des lacs, étangs et mares
373	20	Prairies humides oligotrophes
351	1	Pelouses atlantiques à nard et communautés proches

b) Autres milieux :

415	70	Chênaies acidiphiles (et chênaie-hêtraie acidiphile)
312	1	Landes sèches
311	0	Landes humides
44A	0	Tourbières boisées
224	0	Végétation aquatique flottante ou submergée
371	2	Groupements à reine des prés et communautés associées
2412	0	Cours d'eau : zone à truite
2214	1	Eaux dormantes dystrophes
622	0	Végétation des rochers et falaises intérieures siliceuses
8641	0	Carrières, sablières

c) Périphérie :

862	Villages
4	Forêts

Commentaires :

Compléments descriptifs :

a) Géomorphologie :

21	Ruisseau, torrent
54	Vallée
71	Versant de faible pente
31	Etang

Commentaires :

b) Activités humaines :

02	Sylviculture
03	Elevage
05	Chasse

- 04 Pêche
- 07 Tourisme et loisirs
- 13 Circulation ferroviaire

Commentaires :

c) Statuts de propriété :

- 00 Indéterminé

Commentaires :

d) Mesures de protection :

- 01 Aucune protection

Commentaires :

e) Autres inventaires :

☐

Directive habitats

☒

Directive Oiseaux

Facteurs influençant l'évolution de la zone :

- 530 Plantations, semis et travaux connexes
- 915 Fermeture du milieu
- 310 Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 540 Entretien liés à la sylviculture, nettoyages, épandages
- 620 Chasse
- 630 Pêche

Commentaires :

Critères d'intérêt

a) Patrimoniaux :

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes
- 22 Insectes
- 25 Reptiles
- 27 Mammifères
- 23 Poissons

b) Fonctionnels :

- 60 Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales
- 64 Zone particulière liée à la reproduction
- 63 Zone particulière d'alimentation

c) Complémentaires :

- 81 Paysager

Bilan des connaissances concernant les espèces :

	Mamm.	Oiseaux	Reptiles	Amphib	Poissons	Insectes	Autr. Inv.	Phanéro.	Ptéridop.	Bryophy.	Lichens	Champ.	Algues
Prospection	2	0	3	3	1	2	1	3	3	1	0	0	0
Nb. Espèces citées	19	0	4	5	1	123	8	72	6	1	0	0	0
Nb. Espèces protégées	3		4	3	2	1		2	1				
Nb. sp. rares ou menacées	2		1		2	16		6					
Nb. Espèces endémiques													
Nb. sp. à aire								2					

N° rég. : 00000522 / N° SPN : 210020038

disjointe													
Nb. sp. en limite d'aire								1					
Nb. sp. margin. écologique													

Critères de délimitation de la zone :

- 02 Répartition et agencement des habitats
- 01 Répartition des espèces (faune, flore)
- 04 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires : Les limites de la ZNIEFF suivent les contours naturels des milieux forestiers les plus riches, et pour les autres milieux, elles s'arrêtent aux terres agricoles artificialisées.

Commentaire général :

La ZNIEFF des bois acidiphiles, des prairies oligotrophes et des étangs situés au nord de Rimogne et d'Harcy (département des Ardennes) est divisée en deux zones proches d'une superficie totale de 285 hectares. Les conditions écologiques particulières du lieu, établi sur des roches acides, au climat à la fois rude et pluvieux, avec de nombreuses sources et zones humides, permettent le développement d'une végétation particulière : on y rencontre ainsi des peuplements forestiers caractéristiques de ce type de milieu (chênaie acidiphile à myrtille, forêt marécageuse sur tourbe), des prairies (prairie humide oligotrophe, prairie maigre à nard), des landes relictuelles très localisées, des mares et des étangs avec des peuplements amphibies pionniers et des groupements aquatiques et ponctuellement des marais acides à sphaignes.

La chênaie acidiphile, couvre 70% de la superficie de la ZNIEFF : la strate arborescente est essentiellement constituée de chêne pédonculé, bouleau blanc et bouleau pubescent. La strate arbustive comprend notamment le sorbier des oiseleurs et le houx. Dans la strate herbacée se remarquent la luzule blanchâtre, la luzule des bois, la canche flexueuse, le sceau de Salomon à feuilles verticillées, le blechnum en épî, la myrtille, la callune fausse-bruyère... Le fond des vallons est le domaine de l'aulnaie marécageuse. Les bouleaux pubescents accompagnent souvent les aulnes. La strate herbacée est caractérisée par le polystic des montagnes (très rare en plaine) et l'osmonde royale (ces deux fougères étant protégées en Champagne-Ardenne), la laïche allongée, la laïche lisse (*Carex laevigata*, rare dans les Ardennes où se situe sa limite d'aire orientale, inscrit sur la liste rouge régionale), la laïche faux-panic, etc. Ponctuellement, dans les layons forestiers se remarquent des végétations relictuelles de landes à callune et à myrtille.

Très localement subsistent des éléments de tourbières et de bas-marais acides riches en *Carex* (laïche vulgaire, laïche étoilée, laïche à bec), accompagnés par la linaigrette à feuilles vaginées (espèce arctique très rare en plaine, protégée au niveau régional, inscrite sur la liste rouge et dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne pour cette espèce), le ményanthe trèfle d'eau, inscrit sur la liste rouge régionale (abondant sur les tremblants de l'Etang Canel), la molinie bleue, la violette des marais, la pédiculaire des bois, la linaigrette à feuilles étroites et de nombreuses sphaignes.

Les prairies humides oligotrophes sont caractérisées par le nard raide, le jonc rude, la pédiculaire des bois qu'accompagnent la danthonie décombante, la tormentille, la laïche à pilules, le polygale à feuilles de serpolet, la jonquille, la platanthère à deux feuilles, le lotier des fanges, l'orchis à larges feuilles et l'orchis tacheté. Au bord des mares et étangs acides se développe une végétation amphibie caractérisée par la littorelle à une fleur, le millepertuis des marais (inscrits tous les deux sur la liste rouge régionale), le rossolis intermédiaire (espèce nord-subatlantique, rare et en très forte régression, protégé en France, inscrit sur la liste rouge régionale et qui possède ici une de ses rares stations de Champagne-Ardenne), la renoncule flammette, le potamogeton à feuilles de renouée, l'hydrocotyle vulgaire. La végétation aquatique est constituée par des communautés de lentilles d'eau, des colonies d'utriculaire commune (inscrite sur la liste rouge régionale), des tapis de nénuphar blanc et des radeaux flottants de sphaignes.

Tout comme la flore, le faune renferme des espèces rares et en particulier un papillon typique des tourbières et des prés mouillés, le damier de la succise, protégé au niveau national depuis 1993, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France (catégorie "en danger" pour la moitié nord du pays) et inscrit sur la liste rouge régionale de même que le damier noir et le petit collier argenté. D'autres Lépidoptères plus communs les accompagnent (machaon, citron, paon du jour, aurore, gazé, petite tortue, belle dame, damier noir, argus vert, azuré des nerpruns, azuré commun, Robert-le-diable, hespérie de la houlque, hespérie du dactyle, myrtil, argus frêle, carte géographique...), ainsi que des papillons de nuit (M noir, lamda, doublure jaune, brocatelle d'or et diverses phalènes)

Les Odonates sont également bien représentés et renferment dix libellules inscrites sur la liste rouge régionale (leste dryade, grande aeschne, aeschne printanière, cordulégastre annelé, gomphe vulgaire, libellule fauve, sympétrum noir, sympétrum jaune d'or, cordulie métallique et une grande espèce spectaculaire, la cordulie à deux taches). On y rencontre également d'autres espèces plus courantes, comme par exemple pour les demoiselles, le caloptéryx vierge, le leste fiancé, l'agrion à larges pattes, la petite nymphe au corps de feu, l'agrion élégant, l'agrion jouvencelle, l'agrion porte-coupe et pour les libellules, le gomphe joli, l'aeshne bleue, l'anax empereur, la cordulie bronzée, la libellule déprimée, la libellule à quatre taches, la libellule écarlate, etc.

Les Orthoptères comprennent notamment le conocéphale des roseaux, la decticelle à petites ailes, le criquet ensanglanté et le criquet des montagnes inscrits sur la liste rouge régionale. D'autres sauterelles (conocéphale bigarré, decticelle bariolée, decticelle cendrée, grande sauterelle verte) et criquets (criquet riverain, criquet à long corselet, criquet des clairières, criquet des pâtures) fréquentent aussi la ZNIEFF.

Les Trichoptères et les Ephémères (étangs) sont bien représentés : les ruisseaux constituent une des très rares stations françaises d'une éphémère nordique scandinave, *Caenis lactea*.

La présence des ruisseaux, sources et petites mares attirent les batraciens : triton alpestre (en régression en France et dans l'ensemble des pays d'Europe, inscrit à l'annexe III de la convention de Berne), triton palmé, crapaud et diverses grenouilles.

Les reptiles sont représentés par la vipère péliade, bien représentée ici (en déclin partout en Europe, partiellement protégée depuis 1993, inscrite à l'annexe III de la convention de Berne, figurant dans le livre rouge de la faune menacée en France et sur la liste des reptiles de Champagne-Ardenne), par le lézard vivipare et l'orvet.

Le chevreuil et le sanglier fréquentent le site. On peut également y rencontrer un petit insectivore, la musaraigne aquatique et une chauve-souris, le murin à moustache, protégés en France et inscrits sur la liste rouge régionale des mammifères.

La ZNIEFF fait partie des sites retenus dans le cadre de la directive Oiseaux (Z.I.C.O. CA 01 du plateau ardennais). Elle est en bon état mais très menacée par les plantations d'épicéas et pour les étangs et leur bordures par un développement des activités liées à la pêche.

Liens avec d'autres ZNIEFF

:

- 210002037 LAC-RETENUE DES VIEILLES FORGES AU NORD DE RENWEZ
- 210000739 ETANG DE BERULLE OU ETANG DE LA PASSEE
- 210000740 RIEZES DE ROCROI-REGNIOWEZ ET ZONES ENVIRONNANTES
- 210001126 LE PLATEAU ARDENNAIS
- 210020076 VALLONS DES RUISSEAUX DE SAULTRY, DE LA FERRIERE ET DU MARAIS A
- 210001122 MAUBERT-FONTAINE ET SEVIGNY-LA-FORET
RIEZE DU MOULIN A VENT (SOURCE DU RUISSEAU DE ROUGE FONTAINE) A
SEVIGNY-LA-FORET

Sources / Informateurs

COPPA Gennaro - 2000

GRANGE Patrick (1996 - 2000)

Sources / Bibliographies

Liste d'espèces 2a : Espèces déterminantes

Taxon	Milieu	Statut	Abond.	Effectif		Période d'obs.		Source
				min	max	début	fin	
Angiospermes								
Monocotylédones								
Carex laevigata	449	LD	B					
Eriophorum vaginatum	544	D	A					
Dicotylédones								
Dicotylédones A-F								
Drosera intermedia	2231		A					
Dicotylédones G-P								
Hypericum helodes	2231		A					
Littorella uniflora	2231		A					
Menyanthes trifoliata	544		A					
Dicotylédones Q-Z								
Utricularia vulgaris	224		B					
Insectes								
Ephéméroptères								
Caenis luctuosa								
Lépidoptères								
Clossiana selene								
Eurodryas aurinia								
Melitaea diamina								
Odonates								
Aeshna grandis								
Brachytron pratense								
Cordulegaster boltoni								
Epiheca bimaculata								
Gomphus vulgatissimus								
Lestes dryas								
Libellula fulva								
Somatochlora metallica								
Sympetrum danae								
Sympetrum flaveolum								
Orthoptères								
Conocephalus dorsalis								
Mecostethus grossus								
Metrioptera brachyptera								
Ptéridophytes								
Filicinophytes (fougères)								
Oreopteris limbosperma	449		A					
Règne animal								
Mammifères								
Myotis mystacinus								
Neomys fodiens								
Reptiles								
Vipera berus								

INVENTAIRE DU PATRIMOINE NATUREL DE LA REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

Bois, prairies et étangs au Nord de Rimogne et d'Harcy

L'inventaire du Patrimoine naturel dénommé inventaire des Zones naturelles d'intérêt écologique, floristique et faunistique (Znieff) a notamment pour but de vous aider à connaître et à mieux gérer les richesses naturelles de votre commune. Cet inventaire national, initié en 1982 par le Ministère chargé de l'Environnement, a été financé en Champagne-Ardenne par l'Etat et le Conseil Régional. Il a été actualisé et complété entre 1997 et 2003.

La nature constitue une richesse qui contribue à la qualité de notre vie quotidienne ; elle peut constituer un atout pour le développement économique de notre région. Les zones naturelles inventoriées dans les Znieff sont comparables aux monuments et aux oeuvres d'art. Comme tout patrimoine, elles doivent être protégées et entretenues pour être transmises intactes ou restaurées aux générations futures.

Une Znieff est une zone de superficie variable dont la valeur biologique élevée est due à la présence d'espèces animales et végétales rares et (ou) à l'existence de groupements végétaux remarquables. Elle peut présenter également un intérêt particulier d'un point de vue paysager, géologique ou hydrologique par exemple.

Votre commune est concernée par une ou plusieurs des 814 Znieff de la région Champagne-Ardenne. Nous vous présentons ici celle dite des **bois, prairies et étangs au Nord de Rimogne et d'Harcy**.

Une zone naturelle est souvent un milieu fragile et menacé. Compte-tenu de l'intérêt que présente le Patrimoine Naturel pour chacun d'entre nous, nous vous remercions des actions qu'il vous sera possible d'initier en vue de sensibiliser à cet important problème le plus large auditoire.

Communes de Rimogne, le Chatelet-sur-Sormonne, Renwez, Sevigny-la-Forêt, Tremblois-les-Rocroi et d'Harcy

Département des Ardennes

Bois, prairies et étangs au Nord de Rimogne et d'Harcy

Znieff n° 210020038

Une végétation diversifiée d'un grand intérêt

Les conditions écologiques particulières du lieu, établi sur des roches acides, au climat à la fois rude et pluvieux, avec de nombreuses sources et zones humides, permettent le développement d'une végétation particulière : on y rencontre ainsi des bois caractéristiques de ce type de milieu (chênaie acidiphile à myrtille, forêt marécageuse sur tourbe), des prairies humides, des mares et des étangs, ainsi que des landes et des marais très localisés.

La chênaie acidiphile, couvre environ 70% de la superficie de la Znieff : les arbres sont essentiellement des chênes pédonculés, des bouleaux blancs et des bouleaux pubescents. Les arbustes comprennent notamment le sorbier des oiseleurs et le houx. En sous bois se remarquent la myrtille, la callune fausse-bruyère, les luzules, le sceau de Salomon à feuilles verticillées... Le fond des vallons est le domaine de l'aulnaie marécageuse. Les bouleaux pubescents accompagnent souvent les aulnes. On y remarque deux fougères protégées à l'échelon régional, le polystic des montagnes (très rare en plaine) et l'osmonde royale.

L'osmonde royale est une fougère élégante et décorative bien connue. Elle est surtout répandue dans les régions de l'ouest aux terres acides et au climat océanique, comme la Bretagne et les Landes. Elle est très rare dans les Ardennes, où l'on ne connaît que quelques stations sur le plateau.

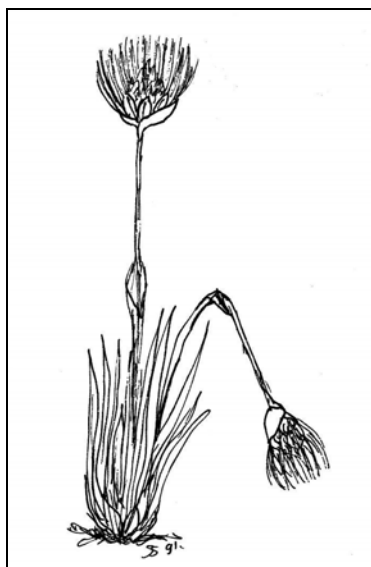


La prairie humide est représentative d'un type prairial autrefois davantage répandu dans les vallées des Ardennes, aujourd'hui en voie de disparition en raison des drainages, de l'extension des cultures et des prairies artificielles. Ces prairies peuvent être considérées comme semi-primitives dans le sens où leur flore, extrêmement riche et variée, contient de

nombreuses plantes qui ne supportent pas l'épandage régulier d'engrais chimiques ou animaux.

Très localement subsistent des éléments de marais acides où l'on observe notamment la linaigrette vaginée, espèce arctique très rare en plaine, protégée au niveau régional et dont les localités de l'Ardenne primaire sont les seules de Champagne-Ardenne.

La **linaigrette vaginée** est une plante typique des tourbières acides des régions boréales, comme la Scandinavie et l'Ecosse. En France, elle se localise surtout dans les secteurs les plus froids et les plus pluvieux, comme le Jura, les Vosges ou encore les Ardennes. Elle se développe sur les épais tapis de sphaignes, mousses se gorgeant d'eau.



Au bord des mares et étangs acides se développe une végétation où se rencontrent de nombreuses espèces rares, telles que la littorelle à une fleur, le millepertuis des marais, le rossolis intermédiaire (petite plante carnivore protégée en France, et qui possède ici une de ses rares stations de Champagne-Ardenne) Dans certains plans d'eau, on peut également observer une autre plante carnivore, l'utriculaire vulgaire.

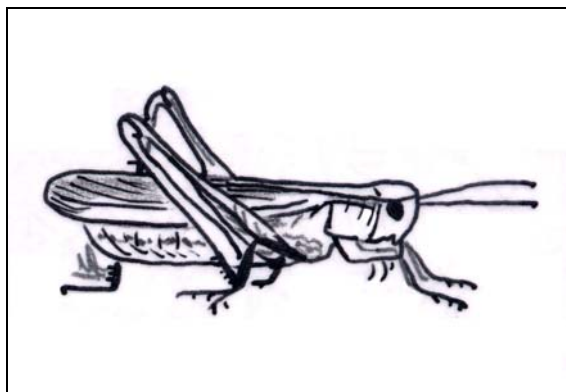
L'**utriculaire vulgaire** est une plante carnivore flottante aux feuilles extrêmement fines et découpées. Par ses grandes fleurs jaune vif, elle se rapproche des mufliers. Ses feuilles sont munies de petites vésicules qui lui servent à capturer les animaux planctoniques dont elle se nourrit. On comprend alors mieux l'origine de son nom signifiant en latin « petite outre ». Cette plante rare dans la région se localise surtout en bordure des étangs.



Une faune remarquable

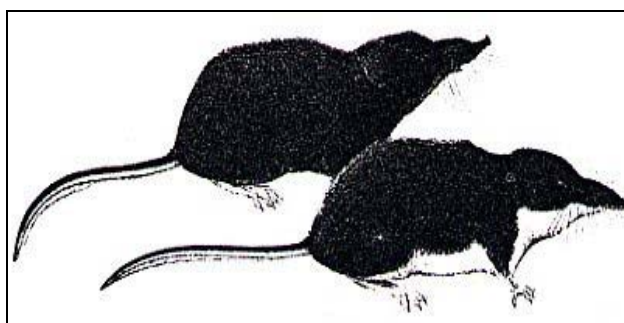
La faune de ce site possède de nombreuses richesses, notamment des papillons (qui comprennent trois espèces rares, le damier noir, le petit collier argenté et le damier de la succise, (protégé en France et en Europe), des sauterelles et des criquets (qui recèlent aussi de nombreuses espèces rares comme le criquet des montagnes, le criquet des genévriers ou encore le criquet ensanglanté) et des libellules (avec 10 espèces considérées comme rares à très rares dans la région). Les populations de ces différents animaux connaissent une régression rapide dans les Ardennes du fait de la disparition constante des milieux qui leur conviennent.

Le **criquet ensanglanté** est un criquet chanteur : la stridulation du mâle est produite par le frottement des tibias des pattes postérieurs sur les extrémités des élytres (ailes antérieures dures). Leur chant, doux et caractéristique, est constitué de « déclics » émis à intervalles réguliers (également par les femelles en cas d'alerte). Sa couleur varie du vert au brun et la femelle est souvent tachée de rouge pourpre, d'où son nom de criquet ensanglanté. Les mâles volent très bien, alors que les femelles sont grandes et peu mobiles. Ce criquet fréquente exclusivement les milieux humides.



La présence des ruisseaux, sources et petites mares attirent de nombreux batraciens (grenouilles, crapauds et tritons divers) et reptiles (lézard vivipare, orvet et vipère péliade, en déclin partout en Europe, mais bien représentée ici). Le site est aussi fréquenté par la musaraigne aquatique, petit insectivore protégé en France

La **crossope ou musaraigne aquatique** est un petit insectivore bien adapté à la vie semi-aquatique qui fréquente surtout les prairies humides, à proximité des rivières. Elle se nourrit essentiellement de larves d'insectes et d'autres invertébrés. Protégée au niveau national, elle est aussi inscrite sur la liste des mammifères menacés de Champagne-Ardenne



Une protection et une gestion possibles

L'existence d'une Znieff ne signifie pas qu'une zone doive être protégée réglementairement : cependant il vous appartient de veiller à ce que vos documents d'aménagement assurent sa pérennité ; il conviendrait à ce titre que la zone soit inscrite en zone Np (zone naturelle patrimoniale) au plan local d'urbanisme (PLU). La présence d'espèces protégées par la loi, végétales et animales pourrait éventuellement permettre la prise d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur le ou les secteurs concernés de la Znieff.

Pour maintenir l'intérêt écologique et biologique du site, il serait bon d'éviter ou limiter certaines pratiques qui sont de nature à remettre en cause ce même intérêt, ici en l'occurrence le drainage, les plantations résineuses, le labourage, etc.

Un intérêt pour la commune

Le maintien en état d'une telle zone présente pour votre commune un intérêt biologique et scientifique majeur. Ce site présente également un intérêt paysager important, de même qu'un intérêt cynégétique et piscicole.